

Compte rendu du conseil municipal du 26 février 2016 n° 2

L'an deux mille seize, le 26 février à 20h30, le conseil municipal de la commune de LAUZERVILLE dûment convoqué, s'est réuni à la mairie, sous la présidence de M. Bruno MOGICATO, Maire.

Présents : J.L ABADIE, D. LONIGRO, B. MOGICATO, E. JUSTES, E. BOURGAILH, I. NOSAVAN, J. VISENTIN, B. PETIT, N. DURIN, S. ESTOURNEL

Procurations : D. CLARET procuration à B. PETIT, C. GOUPIL procuration à B. MOGICATO, P. QUERE procuration à E. BOURGAILH, C. GARCIA procuration à S. ESTOURNEL, C. PELTIER procuration à N. DURIN.

Secrétaire de séance : Joël VISENTIN

Monsieur le Maire ouvre la séance suivant l'ordre du jour de la convocation du 11 février 2016.

1) Approbation des comptes-rendus des précédents conseils municipaux du 08 décembre 2015 et du 19 janvier 2016

Monsieur le Maire présente les deux comptes-rendus diffusés avec la convocation et soumet au vote. Les deux comptes-rendus sont adoptés à l'unanimité.

2) Création de poste secrétaire de mairie

Compte tenu du départ en retraite de Mme AUTIER, secrétaire de mairie, le 30 juin 2016, Monsieur le maire propose à l'assistance la création d'un poste d'adjoint administratif 1^e classe pour assurer les missions d'accueil du public, l'état civil et l'urbanisme, à compter du 16 mai 2016 pour 28 heures hebdomadaires.

15 CV ont été déposés, 5 candidats ont été présélectionnés, M. le Maire et Mme DURIN Maire-Adjointe reçoivent les candidats en entretien afin d'effectuer un choix avant la fin du mois.

Délibération n°2016-02-01 à 20h50 à l'unanimité.

3) Choix des entreprises travaux église

Dans le cadre du projet rénovation de l'église du village, après différentes phases d'études et lancement du marché public, M. B. PETIT, Maire-Adjoint, indique que la commission d'appel d'offres s'est réunie le 22 février 2016 pour procéder à l'attribution des 11 lots de travaux.

La Commission propose à l'assemblée :

- **lot 1 (charpente, zinguerie, couverture)** Entreprise GAILLAY Pour un montant HT de 63 890,32 euros ;

- **lot 2 (Maçonnerie , assainissement)** Entreprise BOURDARIOS Pour un montant HT de 164 990,48 euros ;
- **lot 3 (Menuiseries extérieures et intérieures)** lot non attribué, prix très supérieur à l'estimation, doit passer en marché négocié ;
- **lot 4 (Eclairage sécurité, alarme incendie)** lot non attribué , plusieurs entreprises avec de gros écarts de prix (lot à renégocier) ;
- **lot 5 (Alarme anti intrusion)** entreprise SOCOREM pour un montant HT de 1 249,16 euros ;
- **lot 6 (Eclairage extérieur et intérieur)** entreprise SOCOREM pour un montant HT de 19 286,37 euros ;
- **lot 7 (Restauration des vitraux)** entreprise BATAILLOU pour un montant HT de 22 272,00 euros ;
- **lot 8 (Rénovation sonorisation)** entreprise A3F SONORISATION pour un montant HT de 8 008,00 euros ;
- **lot 9 (Peintures extérieures et intérieures)** entreprise SPIDECO ARIEGE pour un montant HT de 8 217,21 euros ;
- **lot 10 (Pose d'un paratonnerre)** entreprise BODET pour un montant HT de 6 582,40 euros ;
- **lot 11 (Remise en état des cloches)** entreprise BODET pour un montant HT de 11 583,20 euros.

Après avoir délibéré, Monsieur le Maire et le conseil municipal décident le passage en marché négocié des lots 3 et 4, et de valider les propositions de la commission d'appel d'offre, concernant les 9 lots.

Délibération n°2016-02-02 à 21h05 à l'unanimité.

4) TRANSFERT DE SUBVENTIONS POOL ROUTIER

M. le Maire informe le conseil municipal que, compte tenu du coût des travaux de voirie communale, l'enveloppe du conseil départemental de la Haute-Garonne au titre du pool routier 2013/2015 serait insuffisante. Monsieur le Maire propose à l'assemblée de demander à la commune d'Ayguésvives d'accepter le versement à notre commune de la somme de 24 324,32€, soit un montant de subvention équivalent à 11 250,00 € sur le programme qui lui a été alloué et qu'elle n'a pas utilisé.

Cette somme correspondra à une enveloppe travaux de 20 000,00 € H. T. pour notre commune.

Après débat, l'assemblée décide de demander à la commune d'Ayguésvives un transfert de 24 324,32 € H.T. de son enveloppe pool routier 2013/2015 à celle de notre commune.

Délibération n°2016-02-03 à 21h08 à l'unanimité.

5) QUESTIONS DIVERSES

Contrat de territoire

Le département souhaite signer un Contrat de territoire avec les communes et intercommunalités pour soutenir leurs projets locaux. Le contrat de territoire est conclu entre le Conseil Départemental de la Haute-Garonne et chaque commune et intercommunalité pour une durée de 5 ans, de 2016 à 2020. Un bilan de mi-parcours sera réalisé en 2018.

Pour notre commune, il est prévu d'intégrer dans ce contrat :

- notre projet de construction d'un bâtiment scolaire sur la période 2016/2018, budget des travaux 900 000,00 € (hors études) ;

- le déplacement des ateliers municipaux dans le cadre du projet d'aménagement du centre du village, période 2018/2019, budget total études 30 000,00 €, travaux 300 000,00 € ;

- par ailleurs les dossiers de demandes de subventions en cours qui ne seraient pas soldées à la signature du Contrat de Territoire seraient intégrés à celui-ci :

* travaux du skate park (13 470,41 € coût total)

* jardins familiaux (34 209,58 € coût total)

* vestiaires cantine (9 976,83 € coût total)

Après débat l'assemblée DECIDE d'autoriser Monsieur le Maire à signer les Contrats de Territoire 2016/2020.

Délibération n°2016-02-04 à 21h26 à 12 voix POUR et 3 voix ABSTENTION.

Travaux de construction de l'école primaire

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée le projet de construction d'un nouveau bâtiment à la place du préfabriqué composé de 4 classes.

M. le Maire indique que de nouveaux décrets permettent maintenant de cumuler les subventions de l'état (DETR) et du conseil départemental.

Pour ce projet l'enveloppe financière prévisionnelle est de 1 040 000,00 € H.T. dont 140 000,00 € pour les études et la maîtrise d'œuvre et 900 000,00 € pour les travaux. La T.V.A. représentera 214 240,00 €. Le plan de financement comporterait 582 000,00 € de subventions. Un emprunt de 672 240,00 € serait nécessaire pour finaliser le projet.

M. le Maire propose une délibération lui permettant :

- d'établir une demande de subvention dans le cadre de la DETR, pour abonder le subventionnement du projet école ;

- de consulter les banques pour étudier les possibilités d'un emprunt de 672 240,00 € sur 20 ou 25 ans.

M. JUSTES affirme découvrir en séance les montants et les éléments avancés du projet et regrette que cela n'ait pas été traité en commission travaux, ni en conseil municipal précédemment. Il indique être en désaccord avec la procédure consistant à traiter ce dossier important, d'une part en questions diverses, et donc sans information préalable de tous les conseillers municipaux, et d'autre part sans avoir fourni de document écrit aux conseillers municipaux durant la séance du conseil municipal. Enfin, il indique qu'à sa connaissance, aucune décision sur le choix des options et le budget prévisionnel complet n'a jamais été votée en conseil municipal précédemment, comme cela a été la pratique pour tous les dossiers préparés en commission « travaux ».

M. le Maire lui rappelle qu'un groupe de travail a été créé en début de mandat, qu'une conseillère municipale déléguée, Mme GARCIA, a été nommée pour piloter ce projet. Mmes Ingrid NOSAVAN et Nadine DURIN lui rappellent que plusieurs réunions ont été organisées sur ce sujet où l'ensemble des membres du conseil étaient conviés. M. le Maire soumet au vote cette délibération qui est adoptée par 12 voix POUR, 2 abstentions (Mme BOURGAILH, M. QUERE) et 1 contre (M. JUSTES).
Délibération n°2016-02-05 à 21h45.

Informations diverses

- travaux impasse du communal (pas de problème particulier)

B. PETIT (adjoint) informe l'assemblée que la date de fin de travaux sera décalée pour cause d'intempéries.

- lotissement Côté Saune

Les démarches administratives suivent leur cours et la demande de permis d'aménager a été déposée ainsi que la mise en place de la pré-commercialisation des lots.

- parc de loisirs (cœur de village)

Pas de point bloquant, Monsieur le Maire doit rappeler le notaire pour une date éventuelle de signature des actes.

- stage baby sitting

12 candidats ont débuté leur stage le 22.02.2016.

Monsieur le Maire clôt la séance à 22H 30.